



DSCT/FW

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SÉANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 À 8h30

ÉTABLI LE 27 SEPTEMBRE 2021

Sur convocations envoyées le dix-sept septembre deux mille vingt et un, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le lundi vingt-sept septembre deux mille vingt et un à huit heures trente à la Chambre d'agriculture, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. MENESSIER**, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme CAPÉLAN**, Infirmière en santé au travail,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **M. FLORIN**, Consultant au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Avant de commencer la séance, le Président rappelle qu'afin d'organiser la séance dans le respect des règles de distanciation physique nécessaires à la sécurité de chacun, seuls les représentants titulaires de l'administration et du personnel ont été invités à siéger.

Il rappelle que lors de la séance du 16 septembre 2021 le quorum n'a pas été atteint. Conformément à l'article 30 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, lorsque le quorum n'est pas atteint dans le ou l'un des collèges ayant voix délibérative, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de huit jours aux membres du comité qui siège alors valablement sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

Il informe les membres de trois modifications intervenues au sein du collège des représentants de l'Administration et du collège des représentants du personnel :

- Le remplacement de Monsieur BASSANO, membre titulaire du collège des représentants de l'Administration par Madame ALTHAPÉ, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS ;
- Le remplacement de Madame FALCUCCI, représentante titulaire du syndicat UNSA, qui a présenté sa démission de l'instance, par Monsieur CAPIN, jusqu'alors représentant suppléant de cette organisation syndicale.
- Le remplacement de Monsieur CAPIN par Madame TRINITÉ-SCHILLEMANS en tant que représentante suppléante.

Madame BÉBIOT étant absente, Monsieur DAULÉ assure les fonctions de secrétaire du CHSCT.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2021	2
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 27 SEPTEMBRE 2021	3
A. RAPPORT ANNUEL DE SANTÉ 2020 POUR LES COLLECTIVITÉS RELEVANT DU CTI	3
B. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CTI	4
C. COMPTE RENDU DE LA VISITE DES LOCAUX DU SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE	4

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la

séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 6 juillet 2021.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du CHSCT en date du 6 juillet 2021.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 27 SEPTEMBRE 2021

A. RAPPORT ANNUEL DE SANTÉ 2020 POUR LES COLLECTIVITÉS RELEVANT DU CTI

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale stipule dans son article 26 que « Le service de médecine préventive établit chaque année un rapport d'activité qui est transmis à l'autorité territoriale et à l'organisme compétent en matière d'hygiène et de sécurité. ».

Le rapport réalisé pour les collectivités relevant du Comité Technique Intercommunal est présenté pour information.

Mme CAPÉLAN, infirmière en Santé au travail, présente le rapport d'activité (rapport en annexe). Ce rapport présente l'activité de l'année 2020.

Mme MAINE demande combien d'agents sont soumis à un suivi médical particulier. La proportion d'agents est de 23 %.

Mme LACOMBE demande au bout de combien de temps d'arrêt une visite de reprise est proposée. Il est répondu que ce doit être proposé après un mois d'arrêt ou dès que la collectivité le juge nécessaire. Cette disposition est prévue dans la convention proposée aux collectivités. Même si cela n'est pas une obligation dans la fonction publique territoriale, ces visites sont très fortement recommandées.

M. MENESSIER demande combien de visites par an ont lieu habituellement hors période COVID. De manière habituelle, hors période COVID, plus du double de visites sont effectuées (667 en 2020 contre 1439 en 2019). Cependant, le nombre de visites particulières (visites d'embauche, de reprise, à la demande de la collectivité ou de l'agent) est resté stable (autour de 400 visites).

Il est demandé également ce que comprend la catégorie « autre » dans le type de visites médicales. Ce motif est utilisé de manière exceptionnelle par exemple lorsqu'un agent ramène des résultats d'examen médicaux, sans passer une réelle visite ou une entrevue brève avec un agent pour autre raison. Il est toutefois convenu que ce motif devrait être évité à l'avenir.

Monsieur MARCHAND ajoute que le Centre de Gestion ne propose pas de vaccination COVID mais qu'il a mis à disposition du temps de médecin (1 jour par semaine) sur le Centre de vaccination de Pau.

Mme LACOMBE demande quelle proportion d'agents sont dans une situation de mal-être au travail. Cette donnée est difficile à évaluer. Les psychologues ne reçoivent que les agents qui ont un problème en lien avec le travail (conflit, sens au travail, conflit de valeur...) mais le nombre de rendez vous auprès des psychologues n'est pas forcément représentatif du nombre d'agents concernés (certains agents n'expriment pas en visite médicale les difficultés rencontrées ou ne souhaitent pas prendre rendez-vous avec un psychologue par exemple).

B. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CTI

Mme CAPÉРАН présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la dernière réunion.

6 accidents sont présentés pour 6 collectivités concernant 1 ATSEM, 1 aide à domicile, 1 secrétaire de mairie et 3 agents polyvalents des services techniques.

C. COMPTE RENDU DE LA VISITE DES LOCAUX DU SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE

Une visite des locaux a eu lieu le 15 juin 2021 au Syndicat d'Assainissement Eau et Assainissement Béarn Bigorre. Le Président soumet le rapport rédigé par la délégation au vote:

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis favorable à la majorité par 4 voix pour (CFDT, UNSA) et 1 contre (FO),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.


Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à neuf heures.

LE SECRÉTAIRE,

Frédéric DAULÉ
Syndicat CFDT



LE PRÉSIDENT,


Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion